

## CONTRAT DE SAILLIE 2018

Etalon : QUOKTAIL PEARL

Race : New-Forest

Vendeur	Acheteur (propriétaire ou son représentant) :
Haras de Pharos (Cindy Vaugelade) et Elevage de Vauper (Thérèse Brigant)	Nom : .....
<b>Thérèse BRIGANT</b>	Prénom : .....
La Grange de Vaupéreuse 41100 Coulommiers la tour	Adresse : .....
Port : 06 81 37 00 36	.....
Mail :therese.brigant7@wanadoo.fr	Email : .....
	Tel : .....

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- **140 € TTC à la réservation + 130 € pour le transport des doses (2 chèques à l'ordre de Thérèse BRIGANT) et 160 € TTC poulain vivant à 48h (chèque à l'ordre de Thérèse Brigant à la naissance du poulain)**
- La réservation est effective à partir de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'acheteur et l'encaissement de la 1<sup>ère</sup> fraction et des frais d'acheminement.
- La commande et l'utilisation de la semence d'un étalon pour une jument sont conditionnées à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument

### CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

- Le livret de la jument présenté lors du 1<sup>er</sup> saut doit être à jour des vaccinations réglementaires.
- Tout centre technique peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au centre d'insémination choisi.
- La réservation (ou frais techniques de production et stockage) comprend la mise à disposition de 3 doses de 8 paillettes et ne comprend pas les frais d'acheminement.
- S'il y a nécessité de doses supplémentaires le vendeur s'engage à les fournir (dans la limite du stock restant) pour un prix de 50 € TTC la dose de 8 paillettes..
- Les doses non utilisées restent la propriété exclusive du vendeur et doivent être restituées au centre de stockage.
- A réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes le vendeur s'engage à transmettre à l'acheteur la feuille de déclaration de naissance. L'acheteur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance comme l'exige la réglementation française.

### CONDITIONS D'UTILISATION

Carte réservée pour la jument :

N°SIRE : .....(obligatoire)

Dont je suis :           propriétaire           représentant du propriétaire (barrer la mention inutile)

Elle sera présentée au Centre technique : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....e-mail : .....

Type de monte choisi pour la jument :       IAC                           IAI (exceptionnellement et pour le 78 exclusivement)

Date présumée d'insémination : ...../...../.....

CONSENTEMENT ECLAIRE DE L'ACHETEUR : L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

**J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.**

A.....Le ...../...../ 2018

Vendeur.....Acheteur